

Communiqué de presse

Le 6 mai 2014

Ouverture d'un atelier de l'ICANN sur la protection des noms de domaine, des marques commerciales et des droits des utilisateurs à Cotonou, République du Bénin, en Afrique

Cotonou, Bénin. L'Atelier international sur la protection des noms de domaine, des marques commerciales et des droits des utilisateurs a commencé hier à l'Hôtel Novotel Orisha Cotonou.

Pendant la conférence, les participants auront l'occasion d'assister à des présentations de haut niveau sur les noms de domaine, les marques commerciales et la propriété intellectuelle en Afrique. Plus de 80 participants venus de 25 pays d'Afrique participent à l'atelier.

Organisé par l'ICANN, l'atelier a été ouvert par Komi Koutche, ministre béninois de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication (MCTIC), et David Olive, vice-président responsable du soutien au développement de politiques de l'ICANN.

Parmi les participants on retrouve, entre autres, des gestionnaires de domaines de premier niveau géographiques (ccTLD), des bureaux d'enregistrement, des juristes en propriété intellectuelle, des spécialistes de la protection des droits. Ce sera pour les participants l'occasion de partager des meilleures pratiques dans le domaine de la protection des droits des utilisateurs.

« Les noms de domaine génériques de premier niveau (gTLD) auront un impact profond sur les propriétaires de marques, l'industrie régionale et les consommateurs », a dit Olive. « Il est important que l'ICANN soutienne l'Afrique dans sa stratégie de promotion de l'industrie Internet. »

L'atelier permettra aux gestionnaires et aux bureaux d'enregistrement ccTLD d'être mieux équipés pour mettre en œuvre rapidement des mesures pour la gestion de la sécurité et la promotion des ccTLD. Il s'agit d'une démarche critique pour permettre à l'industrie des noms de domaine de se développer dans l'économie numérique africaine.

« La protection des droits est une question rarement abordée en Afrique et les mécanismes de protection des droits existants ne sont pas très connus dans le continent » a déclaré Pierre Dandjinou, vice-président de l'ICANN pour l'Afrique. « Plusieurs pays africains ont commencé à organiser leurs structures en matière de droits de propriété intellectuelle, si bien qu'il peut s'avérer nécessaire de mieux les informer par rapport à la relation qui existe entre les noms de domaine, les marques commerciales et les mécanismes de règlement de litiges. »

###

Contacts médias

Luna Madi

Directrice des communications, région EMEA

Tél. : +44 7780 947574

Mél. : luna.madi@icann.org

James Cole

Coordinateur médias internationaux

Washington, D.C.

Tél : 202-570-7139

Mél. : james.cole@icann.org

À propos de l'ICANN

La mission de l'ICANN est de garantir un Internet mondial sûr, stable et unifié. Pour contacter une personne sur Internet, vous devez saisir une adresse sur votre ordinateur : un nom ou un numéro. Cette adresse doit être unique pour permettre aux ordinateurs de s'identifier entre eux. L'ICANN coordonne ces identificateurs uniques à l'échelle mondiale. Sans cette coordination, nous n'aurions pas le réseau Internet mondial unique que nous connaissons. L'ICANN a été fondée en 1998. Il s'agit d'une organisation à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, rassemblant des participants du monde entier qui œuvrent à la préservation de la sécurité, la stabilité et l'interopérabilité de l'Internet. Elle encourage la concurrence et développe des politiques en matière d'identificateurs uniques de l'Internet. L'ICANN ne contrôle pas le contenu publié sur Internet. Elle ne peut pas mettre fin au spam et ne gère non plus l'accès à Internet. Mais grâce à son rôle de coordination du système d'attribution de noms sur l'Internet, l'ICANN exerce une influence non négligeable sur le développement et l'évolution de l'Internet. Pour en savoir plus, consultez le site : www.icann.org.